



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé :

M. Laurent FARINELLI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**
 - a) **Sports du 19 octobre**
 - b) **Sécurité prévention et communication du 30 octobre**
 - c) **Ad hoc pièce D Cherpines du 31 octobre**

- d) Economie et finances du 1^{er} novembre et du 9 novembre
- e) Enfance du 2 novembre
- f) Infrastructures et environnement du 6 novembre
- g) Culture et loisirs du 13 novembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 95-2017 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018
- b) D 96-2017 R : Taxe professionnelle communale en 2018
- c) D 97-2017 R : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018
- d) D 98-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2^{ème} étape
- e) D 102-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines
- f) D 103-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 1'101'000.- pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain
- g) D 104-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 187'000.- destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy

B. Résolution

- a) R 09-2017 R : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse l'absence de M. Farinelli et annonce que M. Di Giorgio aura un peu de retard. D'autre part, elle les informe que les amendements proposés au budget seront discutés et votés avant le traitement des délibérations.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction à l'ouverture de cette séance. Cependant, M. Farinelli, qui a annoncé son absence ce soir, avait transmis deux corrections par mail. Il demande :

En page 14 :

<p>Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de résolution R 09-2017 P en commission <u>Aménagement et grands projets</u>, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.</p>

Lire :

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de résolution R 09-2017 P en commission Infrastructures et environnement, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

En page 20 :

7.1. Journée des déchets – Nettoyage citoyen

... il a été interpellé par un *communié* ...

Lire :

... il a été interpellé par un *communier* ...

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 1 abstention, sous réserve des corrections demandées par M. Farinelli.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 23 novembre 2017 et s'achèvera le 15 janvier 2018. Ceci en raison d'une suspension durant les Fêtes de fin d'année du 23 décembre 2017 au 3 janvier 2018, inclus.

2.2. Transmission de la résolution R 10-2017 à l'ACG (Association des Communes Genevoises)

La Présidente informe que le Conseil administratif a transmis à l'ACG, par courrier du 19 octobre dernier, la résolution R 10-2017, votée par le Conseil municipal, faisant opposition à la décision de l'association d'octroyer une subvention de CHF 330'000.- pour la construction d'une passerelle sur le Rhône.

2.3. Inscription au Noël des aînés et signature de la carte de vœux

La Présidente annonce aux conseillers municipaux que l'inscription au Noël des aînés se trouve sur leur place, tandis que la feuille pour la signature de la carte de vœux circulera pendant la séance.

2.4. Inscription au voyage du Conseil municipal

La Présidente demande aux personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire, d'ici au 30 novembre 2017, pour le voyage du Conseil municipal qui aura lieu les 25, 26 et 27 mai 2018.

2.5. Projets de plannings des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2018

La Présidente les informe que les projets de plannings des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2018, ont été distribués sur leur place. S'il y a des remarques, il convient de proposer les modifications. Si tel n'est pas le cas, les plannings seront acceptés tels que proposés.

M. Magnin fait savoir qu'il a malheureusement trois rocares à annoncer, lesquelles concernent :

- La séance de la commission Culture et loisirs du lundi 22 janvier 2018 qui serait déplacée au 29 janvier 2018, en lieu et place de la séance de la commission Sécurité, prévention et communication qui se tiendrait donc le lundi 22 janvier 2018.
- La séance de la commission Aménagement et grands projets du 19 février 2018 qui serait échangée avec la séance de la commission Culture et loisirs du 26 février 2018.
- Sociale du 26 avril 2018 qui s'échangerait avec la séance de la commission Sports du 3 mai 2018.

Il est désolé de ces changements et remercie sa collègue, Mme Monbaron, d'avoir accepté ces rocares.

La Présidente propose aux conseillers municipaux de voter ces propositions de changements, afin de les valider.

Les trois rocares proposées par M. Magnin sont acceptées par 20 voix pour et 1 abstention.

2.6. Démission de M. Veillet

La Présidente annonce avoir reçu, de la part de M. Veillet, sa lettre de démission du Conseil municipal. A ce propos, elle lui cèdera la parole sous les divers.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

Mme Monbaron annonce qu'habituellement, lors de la séance du budget, le Conseil administratif réduit au maximum ses communications, afin que la séance puisse avancer. Elle leur communiquera donc les points essentiels, mais annonce qu'elle aura de nombreuses communications à faire lors du Conseil municipal du mois de décembre 2017.

3.1. Convention commune de Plan-les-Ouates et du Servette FC

Mme Monbaron annonce que la convention entre le Servette FC et la Commune est en cours de signature. Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et consiste à autoriser la 1^{ère} équipe du Servette FC à venir s'entraîner sur les terrains des Cherpines tous les matins de la semaine et le jeudi après-midi. Ces entraînements auront donc lieu en dehors des heures d'utilisation du Centre sportif par les clubs. Il n'y aura pas d'interférence.

3.2. Nouvelle association sportive communale

Mme Monbaron informe qu'une nouvelle association sportive a été reconnue, dernièrement, à Plan-les-Ouates. Il s'agit du 'Stella Alpina Genève/Plan-les-Ouates, unique club de ski de fond de Genève. Le club tient actuellement un stand aux Automnales, afin de présenter ses activités et ses nouvelles couleurs. Ce dossier est passé en commission sportive, dans le cadre de laquelle les membres de cette association ont été auditionnés. De par la composition de leur comité et de leurs membres, elle remplissait les conditions pour devenir association sportive communale

3.3. Plan directeur communal

Mme Monbaron annonce que, suite à l'atelier réalisé avec les habitants à fin septembre 2017, le dossier a été amendé et transmis au Canton pour la phase de validation. Celle-ci est attendue pour début 2018.

3.4. Cherpines

Dans le cadre des Cherpines, **Mme Monbaron** informe des points suivants :

Convention entre le Canton et les communes

La convention entre le Canton et les communes, sur la concordance entre l'urbanisation des Cherpines et l'offre de mobilité a été signée la veille de cette séance. Cette convention permet donc de conditionner l'arrivée des logements par la réalisation effective des mesures de transports. Une conférence de presse a également été donnée la veille, à savoir le lundi 13 novembre 2017, en présence des conseillers d'Etat en charge de l'aménagement et de la mobilité. Elle leur rappelle qu'une séance publique est prévue le lendemain de ce Conseil municipal, soit le mercredi 15 novembre 2017, à 18H00, à l'Aula de l'école Aimée-Stitelmann. Elle sera doublée d'une exposition qui sera accessible du 16 au 21 novembre 2017, les fins d'après-midi entre 16H30 et 19H00, excepté le samedi de 09H00 à 12H00. Elle sera fermée le dimanche.

PLQ du Rolliet

Dans le cadre du PLQ du Rolliet, la procédure d'opposition devrait être lancée à la fin du mois de novembre 2017 pour une durée de 30 jours. Le Canton prévoit l'adoption finale par le Conseil d'Etat qui conditionne la dépose des autorisations de construire au début de l'année 2018. Ayant déjà fait plusieurs fois remarquer au Canton qu'il était peu judicieux de lancer des enquêtes publiques ou des procédures d'opposition pendant les périodes de Fêtes ou de vacances scolaires, ils espèrent vivement que cette procédure sera lancée avant le 23 novembre prochain.

Second PLQ des Cherpines

La société GD Cherpines SA, issue d'un regroupement des principaux développeurs du second PLQ des Cherpines, qui se trouve à 85 % sur le territoire de la commune de Confignon, est officiellement créée. Cette société va, dans un premier temps, discuter avec ses membres de l'emplacement des droits à bâtir de chacun, avant de mener, dans un second temps, toutes les études pré-opérationnelles nécessaires à la réalisation du quartier. La Commune propriétaire de droits à bâtir sur le second PLQ n'a pas souhaité entrer dans cette société, à ce stade. Elle conserve uniquement un statut d'observateur par le biais de ses collaborateurs du Service constructions et aménagement.

3.5. Remerciements aux Saltimbanques de la Butte

M. Durand tient à remercier les Saltimbanques de la Butte pour l'excellent spectacle qu'ils ont donné et auquel il a eu le plaisir d'assister. Et comme il n'est pas daltonien, il s'y est même reconnu.

3.6. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil municipal

M. Durand n'oublie pas que trois questions lui ont été adressées lors du dernier Conseil municipal auquel il était absent. Il s'agit des questions de M. Tinguely et M. Farinelli. Il propose de leur fournir les réponses lors du Conseil municipal du mois de décembre 2017.

3.7. Deuxième sortie à Berne pour les 8P

M. Magnin annonce que la 2^{ème} sortie à Berne pour les 8P a eu lieu le 6 novembre 2017, sous un temps plus que maussade puisqu'il a plu. Il remercie les conseillers municipaux qui y ont participé d'avoir ainsi permis que tout se passe bien. Il leur suggère d'agender d'ores et déjà les prochaines visites qui sont prévues les 12 et 19 octobre 2018.

3.8. Enfants en besoins spécifiques

M. Magnin informe que le nombre d'enfants en besoins spécifiques est en augmentation dans leurs institutions de la petite enfance. Cela les oblige à réfléchir sur les modes de garde et de surveillance dans ces institutions.

3.9. Réunion avec le Japlo

M. Magnin annonce qu'une rencontre a eu lieu au Japlo avec les enfants qui avaient fait part de leurs vœux ou de la manière dont ils imaginaient la commune de Plan-les-Ouates. Il est allé à leur rencontre pour débriefer sur cela. Comme il a pu le dire en commission ; cette rencontre était extrêmement drôle.

3.10. Sirop dansant – 10 décembre 2017

M. Magnin informe qu'un sirop dansant pour les petits aura lieu à La julienne, le 10 décembre 2017, en collaboration avec le Service culturel et le Service de l'enfance. Il leur conseille de venir, car il est absolument incroyable de voir la façon dont cela se passe. Ceux qui y ont participé l'année dernière ne le contrediront pas.

3.11. Spectacle 'La cantatrice chauve'

M. Magnin annonce que le spectacle 'La cantatrice chauve' a connu une très bonne fréquentation et offert un très bon niveau de qualité.

3.12. Mercredis du cinéma

M. Magnin informe que les mercredis du cinéma ont commencé. La première projection a affiché complet. Les projections suivantes auront lieu ces trois prochains mercredis.

3.13. ExPLO

M. Magnin annonce qu'ExPLO accueille actuellement une exposition de peinture sur porcelaine, mise en situation, ce qui lui donne un charme tout particulier.

3.14. Kemediy Club

M. Magnin informe que le Kemediy Club, spectacle de jeunes comédiens faisant du stand-up, s'est produit pour la toute première fois sur la commune de Plan-les-Ouates, le 7 novembre dernier. Environ 40 personnes y ont participé, ce qu'ils ont trouvé extrêmement satisfaisant pour une première. Il a pu y participer et constater que ce spectacle est également de très bonne qualité.

3.15. Petit black movie

M. Magnin annonce que le Petit black movie aura lieu du 15 novembre au 20 décembre 2017.

3.16. Spectacles à venir en décembre 2017 au Vélodrome : Zatar et Pop up

M. Magnin informe que le spectacle de Pop up pour le jeune public, aura lieu les 2 et 3 décembre 2017 et que le concert 'Zatar' sera donné le 13 décembre 2017, à l'Espace Vélodrome.

3.17. Brisolée 30 novembre 2017

M. Magnin annonce que la Brisolée de La julienne aura lieu le 30 novembre 2017, à partir de 17H30.

3.18. Kemediy Club

M. Magnin informe que la prochaine soirée du Kemediy Club est prévue le 19 décembre 2017.

3.19. Revue de Plan-les-ouates

M. Magnin s'associe aux remerciements de M. Durand pour la revue de Plan-les-Ouates présentée par les Saltimbanques de la Butte, laquelle a rencontré un très grand succès.

3.20. Coïncidences

M. Magnin informe que le spectacle Coïncidences, proposé par une association subventionnée par la Commune, s'est très bien déroulé.

3.21. La bataille des livres

M. Magnin annonce que la Commune a accueilli pour la première fois 'La bataille des livres', destinée aux enfants des écoles primaires.

3.22. Congé sabbatique de Mme Dufay Demaurex

M. Magnin annonce que Mme Dufay Demaurex, administratrice de La julienne a fait une demande de congé sabbatique d'une année. Celui-ci prendra effet à partir du mois d'avril 2018.

3.23. Maison Champ-Ravy

M. Magnin informe qu'une séance d'information aux associations, dans le cadre de la Maison Champ-Ravy, a eu lieu le 2 novembre dernier. Une dizaine d'associations étaient présentes pour continuer à compléter le programme de cette Maison. D'autre part, ils sont à bout touchant pour le choix du gérant du café-restaurant. Ils vont, en effet, se positionner très prochainement sur les dernières candidatures. La place de jeux est maintenant opérationnelle et d'ores et déjà prise d'assaut les week-ends.

3.24. Festival des groupes de musique

M. Magnin annonce que le festival des groupes de musique qui utilisent les locaux communaux aura lieu le 15 décembre 2017. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à y participer.

3.25. Permanence assurance maladie

M. Magnin informe que la permanence assurance maladie est en pleine action. Il est possible de prendre rendez-vous avec cette permanence auprès du Service de l'action sociale.

3.26. Mouvements au sein des tshm

M. Magnin annonce qu'il y a passablement de changements et de mouvements au sein des tshm, puisqu'à présent, pratiquement toute l'équipe a été changée.

3.27. Lien avec les entreprises – Taskforce

M. Magnin informe que la Taskforce se réunira en séance plénière avec tous les opérateurs, le 20 novembre 2017. Ils continueront à discuter mobilité sur cette partie du territoire.

3.28. Bouquet de chantier de Patek Philipp

M. Magnin annonce que le bouquet de chantier de Patek Philipp a eu lieu récemment. 750 ouvriers des différents mandataires y étaient invités.

3.29. Reprise du projet Stellar 32

M. Magnin les informe de la reprise du projet Stellar 32, au bord de la route de Base.

3.30. Débuts du projet Tourbillon

M. Magnin annonce que le projet Tourbillon a débuté.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) Sports du 19 octobre (annexe a)

M. Favre donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sécurité prévention et communication du 30 octobre (annexe b)

M. Veillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Ad hoc pièce D Cherpines du 31 octobre (annexe c)

En l'absence de M. Tinguely, le secrétaire, **M. Righetti**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Economie et finances du 3 octobre, 1^{er} novembre et du 9 novembre (annexe d)

Avant de donner lecture de ce rapport, **M. Rodriguez** annonce que celui-ci prend également en compte la séance du 3 octobre 2017. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

M. Di Giorgio rejoint la séance à 18H35.

e) Enfance du 2 novembre (annexe e)

En l'absence M. Farinelli, le secrétaire, **M. Righetti**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Infrastructures et environnement du 6 novembre (annexe f)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport. A l'issue de celle-ci, elle constate qu'il manque une partie de ce document et s'en excuse. Elle explique, concernant le dernier point que la commission a choisi un modèle d'abris pour le stationnement des deux roues et que M. Durand reviendra avec plus de précisions.

g) Culture et loisirs du 13 novembre (annexe g)

A l'issue de la lecture du point 1, **M. Gardiol** précise que la présentation détaillée de l'Association TemPL'Oz Arts se trouve sur cmnet, à la page de la commission Culture. Elle est

également à disposition du public intéressé, sur demande. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

M. Tinguely rejoint la séance à 18H40. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes).

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

Discussion sur les amendements proposés au budget de fonctionnement 2018

Comme elle le leur a annoncé en début de séance, la **Présidente** leur demande d'étudier les amendements avant de passer aux délibérations. Elle suggère d'isoler les amendements qui demandent discussion et de voter les autres en bloc. Elle leur demande donc d'annoncer ceux dont ils souhaitent discuter.

M. Gardiol annonce que son groupe souhaite voir séparément les amendements N^{os} 2 et 4.

La **Présidente** fait alors voter les autres amendements en bloc.

Le Conseil municipal accepte, en bloc, les amendements N^{os} 1 et 3, ainsi que les amendements 5 à 15, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Amendement N^o 2 : 02 Média et Services généraux – 31 Charges de biens et services – autres charges d'exploitation – Diminution de CHF 27'280.- soit, respectivement, CHF 13'000.- (Média) et CHF 14'280.- (Services généraux)

En guise de précision, **M. Durand** explique qu'il a été convenu, en commission des finances, que CHF 27'280.- soient répartis en deux lignes, bien qu'il faille considérer ces deux lignes comme un amendement unique, malgré le fait qu'elles touchent deux positions.

M. Gardiol explique qu'ils ont déjà eu de longs débats en commission concernant le budget de la communication. Il ne va donc pas y revenir dans les détails. Comme ils ont dit qu'ils n'apporteraient pas de nouveaux amendements, ils n'en feront pas, mais il tient à dire que, pour leur part, ils avaient proposé de réduire le budget communication de CHF 10'000.-. Une réduction de CHF 27'280.- leur paraît donc excessive. Raison pour laquelle ils s'opposent à cet amendement.

En l'absence d'autre intervention au sujet de cet amendement, la **Présidente** demande aux conseillers municipaux de le voter.

Le Conseil municipal accepte l'amendement N^o 2 proposant de diminuer le budget communication de CHF 27'280.-, par 15 voix pour, 1 abstention et 7 refus.

Amendement N^o 4 : 21 Scolarité obligatoire et Culture autres – 36 Charges de transfert – Augmentation de CHF 2'000.- Ecole de musique et diminution CHF 2'000.- Musique municipale

Suite aux discussions concernant le 'couac' qui a eu lieu lors de la Fête des promotions cette année, **M. Gardiol** fait savoir que son groupe estime que la Musique municipale ayant présenté

ses excuses, d'une part et des discussions ayant eu lieu pour mettre en place une convention précisant les contre-prestations attendues par la Commune, de la part de sa Musique municipale, d'autre part, cette manière de réduire une subvention et de l'augmenter d'un autre côté à des gens qui ne l'avait pas demandé, relève plutôt de l'enfantillage que d'une décision sérieuse et adulte. Ils suggèrent donc de renoncer à cet amendement et d'aller plutôt de l'avant dans cette négociation qui est prévue avec cette association.

M. Gillet convient que l'idée de cet amendement était avant tout d'exprimer leur insatisfaction par rapport au 'couac' (s'ils peuvent appeler cela ainsi) qui a eu lieu durant les promotions et de cette non-prestation de la Musique municipale. Il tient tout de même à rappeler que la fanfare n'est pas une association comme les autres. Il s'agit de la fanfare municipale qui a un rôle de représentation de la Commune lors d'événements officiels et en particulier lors des promotions, par rapport à leur population qui se demandait où était passée leur fanfare municipale. Donc, pour sa part, il pense qu'il est important de marquer le coup et personnellement, ne se satisfait pas des excuses qui ont, certes, été présentées au Conseil administratif, mais pas au Conseil municipal. L'idée est donc, sans entrer dans l'aspect enfantillage, ni l'aspect punition bête et méchante, de marquer le coup et également, finalement, de relever l'effort de l'école de musique qui, elle, a joué lors de ces promotions et a un peu sauver le coup. Il tient à rappeler, contrairement à ce que M. Gardiol a dit, qu'ils avaient demandé une augmentation de leur subvention. Or, un arbitrage avait été effectué et la Commune leur avait accordé uniquement la moitié de la subvention qu'ils demandaient. Il estime donc que ces CHF 2'000.- sont finalement une belle récompense pour leur prestation. De plus, c'est aussi miser sur l'avenir, puisque la situation actuelle de la fanfare, pour sa part, n'est pas satisfaisante. Il pense effectivement qu'il faudra auditionner le Président de la fanfare lors de la prochaine commission culturelle et qu'il faudra mettre en place un cahier des charges pour éviter que ce genre de 'couac' se reproduise. Mais pour sa part, ils ne peuvent pas laisser passer comme cela un tel événement et cette diminution de CHF 2'000.- leur permet de marquer le coup, sans pour autant péjorer l'activité de leur fanfare car ce n'est pas avec ces CHF 2'000.- en moins que leur activité va être remise en question. Cela lui semble être un bon compromis, très PDC, s'il peut de permettre.

Mme Özazman estime, personnellement, qu'il est inutile de pénaliser la fanfare. Ils n'ont pas refusé de jouer simplement pour un petit caprice. Le temps était tout de même incertain ; les instruments de musique pouvaient effectivement être endommagés par la pluie. Ils ont peut-être pris une décision un peu à la hâte, c'est vrai. Mais M. Favre s'est exprimé au Conseil municipal, ainsi qu'au Conseil administratif pour présenter ses excuses. Il y a, certes, eu un problème cette fois-ci, mais elle estime qu'ils peuvent simplement passer là-dessus.

M. Magnin l'a déjà dit dans plusieurs commissions, il ne va donc pas tout répéter ici, afin d'avoir un long texte dans le procès-verbal de cette séance, mais il le redit : il n'est pas d'accord avec cette procédure ayant pour but de baisser la subvention de la Musique municipale sur la base du cas qui est cité. Pour lui, il est complètement iconoclaste de réagir de la sorte face à une association existant depuis plusieurs dizaines d'années et pour laquelle, effectivement, tout d'un coup une personne ou deux ont pris une mauvaise décision. Par contre, il s'inscrit totalement en faveur de la subvention supplémentaire pour l'école de musique. Il n'a aucun problème face à cela car, effectivement, l'arbitrage a fait qu'ils n'ont pas pu leur donner la totalité de ce qui était demandé. Il leur fait remarquer, chose à laquelle il a pensé entre-temps, que le cortège des promotions lui-même était à deux doigts d'être annulé. Ils ont échangé passablement de messages sms/WhatsApp pour savoir ce qu'il fallait faire au moment où il pleuvait. Ils ont choisi de faire ce défilé, mais ils étaient à deux doigts de prendre une autre décision. Il réaffirme qu'il ne s'inscrit donc pas dans cette procédure et les invite à lire, dans les procès-verbaux des commissions, tous les points concernant ce sujet.

M. Righetti estime qu'effectivement, pénaliser une association telle que la Musique municipale par un geste qui, malgré tout, pourrait être discutable et discuté, n'est pas une bonne chose. Bien qu'il comprenne la particularité de la situation qui a été mise en avant par M. Gillet (il l'a dit et s'est exprimé lors des différentes discussions à ce sujet), il estime que cette situation est justement une force pour demander des contre-prestations à la Musique municipale, contre-prestations qu'elle est prête à fournir, car ils sont, effectivement tout à fait conscients des manquements qui pourraient encore se produire aujourd'hui sur la Commune. Il propose donc, évidemment, de ne pas accepter cet amendement, sans pour autant effacer les choses, parce que cela laisse tout de même quelques marques, sachant que même sous la neige ils auraient pu jouer de la musique. Mais pénaliser financièrement n'est pas une bonne solution. Il s'agit plutôt de demander des contre-prestations qui soient à la hauteur de ce qu'ils attendent et c'est dans ce sens-là qu'il leur demande d'agir.

M. Rodriguez fait remarquer que moins CHF 2'000.-, plus CHF 2'000.-, ce n'est pas un gros montant. Il peut comprendre qu'il y ait eu des 'couacs', mais à un moment donné, il faut réagir. Il rejoint les propos de son préopinant sur la nécessité d'établir un contrat de prestations et déterminer quels sont les moments pour lesquels la fanfare doit sortir, en fonction de leur nécessité ou des problèmes qu'il peut y avoir s'il y a de la pluie, s'il y a de la neige et de cadrer un peu tout cela. Néanmoins, il juge intéressant de diminuer cette subvention de CHF 2'000.-, ce n'est pas grand-chose, c'est symbolique, tout comme il trouve intéressant d'avoir cette petite manne de CHF 2'000.- supplémentaire pour l'école de musique et la formation de ces jeunes qui, ensuite, intégreront justement la fanfare municipale et qui pourront aller jouer de manière gaie et joviale lors des différentes manifestations communales, dans le cadre d'un contrat de prestations.

M. Meylan rejoint tout à fait les propos de M. Magnin ; ce n'est pas la bonne méthode. Il demande s'ils vont voter ces deux amendements l'un après l'autre.

La Présidente lui répond que ce n'est pas le cas, que c'est un bloc, qu'il s'agit d'un seul amendement.

Dans ce cas, **M. Meylan** suggère qu'ils fassent de cet amendement, deux amendements. Il a beaucoup apprécié une partie du discours de M. Gillet, lorsque ce dernier trouve tout à fait logique d'ajouter CHF 2'000.- pour la formation, ce que lui-même trouve parfaitement légitime. Mais il n'est pas d'accord avec la diminution de CHF 2'000.- pour la Musique municipale. Il faudrait donc qu'ils puissent séparer les deux, ce qu'il leur propose de faire.

M. Gillet estime, bien sûr, que l'occasion était à saisir et il comprend cette remarque de M. Meylan. Toutefois, l'idée de l'amendement était bien d'avoir ces deux montants groupés parce qu'il y avait une certaine cohérence à cela ; ce n'est pas une subvention supplémentaire, mais un transfert entre ceux qui ont fait le travail et ceux qui ne l'ont pas fait. Puisqu'il a la parole, il tient quand même à dire à Mme Özazman que l'on peut jouer avec les instruments de musique sous la pluie. Il y a beaucoup de fanfares qui le font, dans divers événements comme l'a dit M. Righetti. Donc, pour lui, du moment où le cortège partait, la fanfare aurait dû y aller. Certes, ils ne vont pas faire le débat indéfiniment. Il a bien conscience que cet amendement risque de ne pas passer, mais au moins, il aura eu le mérite de poser le débat et si, finalement, ils peuvent aboutir à un contrat de prestations, ce qui est aussi un des objectifs, c'est une bonne chose. Personnellement, il est attaché à la fanfare, raison pour laquelle cette non prestation lui fait d'autant plus mal. S'ils peuvent donc aller de l'avant avec cette fanfare et trouver des solutions pour l'avenir, c'est tout bénéfice. Mais il pense que cela méritait quand même d'avoir une remarque dans le cadre de ce budget et d'ouvrir le débat.

M. Tinguely annonce que s'ils doivent voter ces deux amendements de manière séparée, il demanderait qu'ils votent en premier la diminution de la subvention de la Musique municipale, afin qu'ils ne se retrouvent pas à donner CHF 2'000.- à l'école de musique, bien qu'ils apprécient cette école. Il estime, au vu du débat de ce soir, que ce n'est pas le moment, qu'ils n'ont pas forcément les éléments en main pour décider de donner CHF 2'000.- en plus à cette école. Il sait que c'est une école déjà bien dotée, tout comme la fanfare elle-même. C'est le genre de chose qu'ils apprécient. Mais il pense qu'en effet, partir sur un contrat de prestations et clarifier simplement ce que la Commune attend de la fanfare, permettra aussi à cette dernière de remercier sa fanfare lorsqu'elle celle-ci aura rendu ses bons offices. Il ne pense pas que donner CHF 2'000.- de plus, comme cela, à l'école de musique soit d'une grande utilité, d'autant plus que ce n'est même pas une demande de leur part.

M. Favre les remercie de leurs propos souvent réconfortants. Il aimerait également remercier M. Gillet pour son intervention tenace et réaliste par rapport à ce qu'il s'est passé. Par rapport à un événement tel que celui-ci, il faut aller au bout de son raisonnement, mais il estime tout de même que le bon sens doit l'emporter. Il ne croit pas qu'une vieille fanfare municipale de 130 ans, comme celle de Plan-les-Ouates, mérite une sanction. Il explique qu'il est compliqué de diriger un groupe, de combler une société, de développer une école de musique. Il y a dans le public des gens qui savent de quoi il parle, quand il parle de l'école de musique de Plan-les-Ouates. Ils sont une des meilleures écoles du Canton de Genève, avec des professeurs de qualité. Ils sont reconnus par la Fédération cantonale, tous leurs élèves ont obtenu des prix à des concours et des examens cantonaux. Il ne s'agit pas de l'école de musique ou de Musique municipale, mais de l'école de musique et la Musique municipale. C'est un tout qui fonctionne ensemble, puisqu'il y a un transfert des formations vers la Musique municipale. Il avoue que le terme 'sanction' l'a un peu choqué lorsque M. Gillet s'est expliqué dans un premier temps, notamment au sein de la commission culturelle. Il voit dans cette situation, l'occasion, justement, de remettre les choses à plat, de rediscuter avec le Conseil administratif, voire en commission. Il pense que le comité viendra facilement s'expliquer devant leur commission, dont lui-même fait partie. Dans tous les cas il les remercie car il a bien senti qu'ils aimaient profondément leur Musique municipale, laquelle fournira tous ces efforts pour leur donner toutes les satisfactions dans chaque événement. Ils ont commencé une grande saison par le match Suisse-Ukraine, par le festival Antigél, par leur concert annuel, par le 1^{er} août et d'autres manifestations qu'il oublie à cet instant. Il croit qu'ils ne méritent pas une sanction. Ils méritent, certes, une remarque sèche et bien sentie.

M. Magnin peut les assurer qu'ils vont travailler sur la convention avec la Musique municipale. Il s'engage à ce que cette convention soit sous toit avant fin juin 2018 et les invite à refuser cet amendement.

M. Rochetin entend leur propos 'punition', 'sanction' ou autres. Il rappelle que la fanfare municipale touche quand même plus de CHF 100'000.- de subventions. Cette diminution de CHF 2'000.- ne les mettront pas à mal et il leur rappelle également qu'en tant que conseillers municipaux, la seule manière qu'ils ont d'exprimer leur mécontentement, c'est, à un moment ou à un autre, de supprimer un peu de la subvention. Donc, ces CHF 2'000.- sont finalement assez anecdotiques sur l'ensemble du budget de la fanfare municipale. Il tient à souligner le courage qu'a eu un de leurs collègues d'affirmer, une bonne fois, qu'ils ne sont pas d'accord avec ça, que chaque année, même s'ils soutiennent la fanfare municipale, cela ne marche pas droit. Il a joué dans une fanfare et a joué sous la pluie. Il soutient donc moyennement les arguments de Mme Özazman. Cette diminution de leur subvention de CHF 2'000.-, c'est simplement pour marquer le coup et dire que le Conseil municipal n'est pas content. Certes, le Conseil administratif leur a fait la remarque, mais de leur côté, ils ont également le droit de dire qu'ils ne sont pas contents.

M. Gaud se réjouit qu'ils fassent une convention ou pas, mais dans l'organisation d'une telle association, il y a un commandant et c'est lui seul qui prend la décision de défiler ou pas. Il ne voit pas pour quelle raison ils auraient besoin d'une convention pour dire que la Musique municipale doit jouer par tous les temps. Qu'ils disent qu'elle doit participer aux promotions lui paraît cohérent, mais pas qu'elle doive jouer tant de morceaux ou tels morceaux. Il n'y a que le président qui peut décider s'ils vont jouer ou non, pour telle ou telle raison. Eventuellement, il peut se faire entourer, mais il voit mal que la Commune fixe cela dans une convention. Cela lui paraît assez absurde.

M. Rieben les invite à soutenir cet amendement, ne serait-ce que pour rappeler que les subventions ne sont pas un droit. Et non seulement elles ne sont pas un droit, mais elles créent des obligations et que ces obligations doivent être respectées.

La Présidente leur propose de voter la proposition de M. Meylan qui est de séparer ces deux aspects de cet amendement.

Le Conseil municipal refuse cette proposition par 15 refus et 8 voix pour.

La Présidente soumet alors au vote du Conseil municipal l'amendement N° 4, tel que proposé.

Le Conseil municipal refuse cet amendement par 12 voix contre et 11 voix pour.

La Présidente annonce que le secrétaire général vient de lui souffler qu'elle aurait également dû prendre part aux votes des amendements, ce qu'elle fait en acceptant celui-ci.

Le résultat du vote étant de 12 voix contre et 12 voix pour, la Présidente ayant voté en faveur de cet amendement, tranche alors dans ce sens. Cet amendement est donc accepté.

M. Gardiol redemande formellement le vote et le demande nominatif.

M. Valentin estime qu'il s'agit d'un vote formel qui s'est déroulé en parfaite démocratie. Il s'oppose donc formellement à ce qu'ils revotent parce que le résultat ne plait pas à M. Gardiol.

M. Magnin estime qu'ils sont dans un lieu où le bon sens devrait primer. Par rapport au vote, certes, ils n'ont pas de temps imparti, mais le fait qu'il y ait eu une annonce de résultat à 12 voix contre et 11 voix pour, le vote de la Présidente pourrait être considéré comme une abstention, même si au moment du vote il n'y a pas eu de levée de main. Cependant, s'il faut revoter, qu'ils revotent et qu'ils mettent cela de côté pour voter le budget.

La Présidente propose alors de revoter à main levée.

Le résultat du vote reste le même, à savoir 12 voix pour et 12 voix contre, le vote de la Présidente compris. Le règlement prévoyant qu'en cas d'égalité, la proposition est refusée, cet amendement N° 4 est donc refusé.

a) **D 95-2017 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 95-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 9 novembre 2017, un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 95-2017 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 96-2017 R : Taxe professionnelle communale en 2018**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 96-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 9 novembre 2017, un préavis favorable par 9 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 96-2017 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 97-2017 R : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 97-2017 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions, puis en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 9 novembre 2017, un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions, sous réserve des amendements proposés.

Comme annoncé en commission des finances, **M. Durand** explique que deux amendements techniques leur sont demandés. Le premier concerne le montant des investissements nets prévus qui sont inscrits à CHF 20'000'000.-. Or, il ne s'agit pas de CHF 20'000'000.- mais, comme discuté en commission Finances, de CHF 18'000'000.-. Le deuxième amendement technique concerne le montant des imputations internes, ce qui n'a pas d'effet effectif sur la capacité de dépenses de la Commune, mais qui sont juste cette partie analytique. Il est désolé si ces deux amendements techniques demandés font des complications sur les chiffres, sachant qu'il y a, en parallèle, l'effet des amendements qu'ils ont voté tout à l'heure, qui se réalise par un troisième amendement sur le montant total de l'excédent de revenus.

La Présidente demande aux conseillers municipaux s'ils ont des questions concernant ces amendements. Cela n'étant pas le cas, elle leur demande de les voter.

Les 2 amendements techniques demandés par M. Durand sont acceptés par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 97-2017 R, sous réserve des deux amendements votés, par 19 voix pour, 4 abstentions et 1 refus.

A l'issue de ce vote, **M. Gillet** donne lecture de la déclaration du PDC quant à ce budget :

'Déclaration du Budget 2018 :

Arrivé à la fin de l'exercice de l'étude du budget 2018, nous souhaitons souligner l'effort du CA et des services pour rester dans les objectifs budgétaires. Les prévisions annonçant une diminution des recettes, des arbitrages ont dû être effectués. Des arbitrages qui s'inscrivent aussi dans une perspective à long terme pour maîtriser les dépenses communales. Plan-les-Ouates étant largement mis à contribution par la nouvelle péréquation cantonale, des efforts doivent être consentis pour maintenir des finances publiques saines.

Plan-les-Ouates est à un moment charnière de son histoire. Les choix que nous effectuerons demain impacteront les finances publiques et changeront le visage de la commune pour des décennies. Pour nous, élus, il s'agira de faire preuve de clairvoyance et de responsabilité. En particulier pour le développement du quartier des Cherpines et de la zone sportive située sur la pièce D. Les projets d'envergure qui nous attendent impliquent et impliqueront encore des investissements conséquents ces prochaines années. C'est pourquoi nous ne demanderons ni la baisse du centime additionnel ni la modification de la taxe professionnelle.

Nous tenons à remercier nos Magistrats et nos collègues pour la rigueur dans l'étude de ce budget et la qualité des séances. Malgré le passage à la nouvelle norme comptable MCH2, les documents sont restés compréhensibles et de réels efforts ont été faits par les services pour faciliter le travail des commissaires. Nos remerciements particuliers à l'attention de Mme Lienhardt pour son grand professionnalisme et la maîtrise de ses dossiers. '

M. Monnerat donne, à son tour, lecture de la déclaration du MCG :

'Je souhaiterais bien sur tout d'abord remercier le bon travail du service financier qui nous permet d'avancer rapidement en commission sur l'analyse du budget.

Cependant pour l'année prochaine il serait souhaitable que le Conseil administratif invite les chefs de services à harmoniser la présentation de leurs budgets ; les différentes présentations auxquelles nous avons eu droit cette année ne faciliteraient pas la compréhension des budgets présentés et la fluidité des discussions.

En ce qui concerne le budget 2018 lui-même, je ne vous cache pas que l'envie de ne même pas entrer en matière nous a traversé l'esprit lors de la présentation de celui-ci.

En effet, il nous semblait difficile d'accepter un budget qui présentait un excédent de charges de CHF 3'500'000.- et qui, au final, par la mise en place du nouveau mode comptable harmonisé, leur a présenté un excédent de revenus de CHF 1'000'000.-.

Evidemment, nous nous doutions bien aussi que l'Etat corrigerait les rentrées fiscales initialement prévues à la baisse et que, finalement, ce n'est qu'après avoir pu constater la bonne santé du patrimoine financier et notamment grâce au cumul des excédents qui fait qu'ils pourraient se permettre, cette année, de 'manger' les revenus du patrimoine financier, que nous sommes revenus à de meilleures intentions vis-à-vis de ce budget. Toutefois, ce n'était pas suffisant pour qu'ils puissent l'accepter.

Cela étant, il nous semble que malgré tout, les prochaines années, nous allons continuer à devoir grignoter les revenus du patrimoine financier car les charges vont continuer d'augmenter.

On nous a présenté un plan des investissements extrêmement ambitieux, puisqu'il est, en effet, envisagé d'investir CHF 208'000'000.- d'ici 2023, dans le patrimoine administratif. Nous allons devoir amortir ces investissements, puisque la loi nous les impose. Les charges vont donc vraisemblablement exploser, ce qui n'est pas un secret, même nous devons les diluer sur la période maximum autorisée. Nous sommes aussi conscients qu'il sera impossible de tout réaliser d'ici 2023, mais quoiqu'il en soit la situation va être compliquée.

Ce qui est aussi préoccupant, c'est que nous bagarrions pour plus ou moins CHF 2'000.-. J'ai vu, lorsque j'ai proposé un amendement de moins CHF 5'000.- pour la fanfare municipale que je me suis fait attaquer de manière assez virulente. Donc, effectivement, si chacun continue de défendre son petit pré carré et son petit jardin au gré de ses affinités, sans avoir une vision globale, je pense qu'il sera effectivement très compliqué d'avancer et de développer les Cherpines, notamment la Pièce D. Nous saluons toutefois les efforts fournis par la plupart des Services pour présenter des budgets en baisse pour 2018. Toutefois, force est de constater que certains Services ne font pas les efforts nécessaires, je pense à deux services en particulier.

Dans le futur il sera indispensable d'analyser chaque ligne du budget offrant une marge de manœuvre totale ou partielle afin de dégager des ressources.

C'est un budget équilibré, mais dans les années à venir il ne sera pas acceptable que certains Services continuent de croître ou de maintenir leurs acquis au détriment d'un développement harmonisé des nouveaux quartiers.'

M. Rieben fait également sa déclaration annuelle. Il tient, en effet, à la refaire puisque, visiblement, tout le monde s'en moque. Il leur rappelle que, comme chaque année, ils ont dépensé 30 à 40 % de plus que les communes qui leur sont comparables de par leur développement ou leur nombre d'habitants. Il leur confirme donc qu'ils vont dans le mur. Mais comme tout le monde s'en moque, il leur souhaite de bien dormir.

M. Rodriguez fait, quant à lui, la déclaration suivante :

'En premier lieu, le groupe des Verts tient à remercier tous les services, ainsi que le conseiller administratif pour la clarté des exposés lors de ce budget en commission. Il prie les conseillers administratifs de bien vouloir transmettre ces remerciements à l'ensemble des services. Alors oui, ils vont droit dans le mur. Effectivement, il y a un excédent de revenus de CHF 1'342'000.-. Effectivement, il y a cette question du nouveau modèle harmonisé qui permet de réduire un peu la mauvaise surprise qu'ils auraient s'il n'était pas là, étant donné qu'ils auraient un excédent de charges et là, ils auraient dû faire des arbitrages. Il a entendu dire, tout à l'heure, que des arbitrages ont été faits. Oui, ils ont été faits, mais ils ont été faits d'un point de vue technique. Il n'y a pas eu réellement d'arbitrage politique durant tout ce traitement du budget. Il faut avoir une vision globale, c'est l'argent du contribuable et comme l'a dit M. Luigi Giario : 'L'argent au service de l'humain et non le contraire.' Et là-dessus, il

faut aller un peu plus loin par rapport à ce que dit également une autre personne, qui est Ivan Illich, tout simplement et c'est peut-être le modèle, on a changé de modèle comptable, c'est peut-être le modèle aussi de société où il faut peut-être aller vers une convivialité, convivialité tant dans sa dimension économique et financière que dans sa dimension sociologique. Et c'est peut-être là, Mesdames et Messieurs, que justement, chacun d'entre nous ne se focalisera plus sur son petit pré carré, mais justement aura cette vision globale. Merci.'

En préambule, **M. Durand** les remercie d'avoir accepté ce budget à une large majorité. Cette année était effectivement un peu compliquée pour tout le monde, pour l'administration, pour le Conseil administratif, ainsi que pour le Conseil municipal qui en a fait les frais, ce dont il les prie sincèrement de les en excuser, car ce n'était évidemment pas le but. Mais il est vrai que l'introduction de ce MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) a généré du travail supplémentaire, principalement au Service des finances, mais pas seulement. Cela a également généré beaucoup de retard en cascade. Il précise qu'ils ont bien entendu la remarque sur l'harmonisation de la présentation de ce budget dans les différentes commissions et qu'ils procéderont, dès lors, ainsi. Il pense que la Commune se dote, année après année et il en est très content, d'un solide instrument budgétaire pour déployer ses activités en 2018 et ils sont tous conscients, en tout cas au sein du Conseil administratif, de la grande prudence vers laquelle ils devront aller, puisqu'il leur rappelle qu'ils ont subi les effets de la péréquation et qu'ils subiront le même effet l'année prochaine, sachant qu'ils sont toujours dans l'attente de PF 2017, le nouveau nom de RIE III.

Tout en les remerciant pour ce vote positif du budget et en reconnaissant le travail qui était particulièrement difficile avec l'introduction du MCH2, **M. Magnin** souhaite que M. Monnerat précise les deux services auxquels il fait allusion dans sa déclaration.

M. Monnerat lui répond qu'il s'agit du Service social et du Service culturel.

M. Gardiol ne peut pas laisser passer cela. Il estime que le Service social et le Service culturel, dans leur Commune, font un travail remarquable et permettent justement une cohésion sociale dans leur commune, qui permet un 'vivre ensemble' de qualité. Il ne croit pas qu'ils gagneraient quoi que ce soit en voulant attaquer ce genre de services qui offrent vraiment à la population des prestations qui sont appréciées et qui permettent aussi, encore une fois, de maintenir une cohésion qui est importante pour une commune qui est en train de vivre une croissance importante. Ayant entendu des choses qui lui font tout de même dresser les cheveux sur la tête, il aimerait juste rappeler, s'ils veulent faire des comparaisons, que Plan-les-Ouates est une des communes qui a les centimes additionnels les plus bas du Canton, qu'ils ont baissé ces centimes tout en disant que lorsqu'il y en aurait besoin, ils pourraient imaginer, effectivement, y trouver des ressources. Et il aimerait rajouter que dans le cadre de la nouvelle version de RIE III, quel que soit le nom qu'elle portera, il sera de la responsabilité des autorités communales, cantonales et fédérales de veiller à ne pas faire de la sous-enchère qui pourrait mettre les communes et les cantons dans des situations difficiles. Il estime que là, il y a une responsabilité de veiller à un certain équilibre et à une certaine démarche qui face place à une réflexion raisonnable.

Ce qui plait à **M. Monnerat** dans ces débats du budget, c'est qu'ils retrouvent bien la gauche et la droite ; ceux qui dépensent et ceux qui demandent à économiser. Il ne dit pas que ces deux services travaillent mal, mais pense qu'ils pourraient faire aussi bien avec moins, sachant que tout le monde est censé faire des efforts. C'est une constatation, il ne les attaque pas, mais constate que ces deux services font moins d'effort et que la Commune continue de vouloir en rajouter. Il ne voit pas comment ils vont pouvoir construire les Cherpines si personne ne veut faire des efforts. Alors, à ce moment-là, qu'ils laissent tomber la Pièce D et continuent à arroser plein de monde avec des subventions. Mais là, franchement, ils vont dans le mur. Il faut

vraiment prendre conscience des CHF 208'000'000.- qu'ils vont devoir investir. Ils ne vont déjà même pas pouvoir les financer, parce que les banques ne leur prêteront pas ces montants-là. De ce fait, qu'on lui explique comment ils veulent faire s'ils ne peuvent pas couper à quelque part dans le budget. Même cela ne suffira de tout façon pas et il faudra bien trouver des moyens.

La Présidente l'assure qu'ils l'ont bien compris. Elle fait toutefois remarquer que le vote a été fait et que le budget a été accepté. Ils auront ce genre de débat l'année prochaine, lors de l'étude du prochain budget où, effectivement, ils seront attentifs à ce qui se passe dans ces deux services.

Mme Bortscher ne va pas relancer le débat, M. Gardiol s'exprimant beaucoup mieux qu'elle en ce qui concerne la culture et le social. Cependant, revenant sur les propos de M. Monnerat, elle estime qu'autant la gauche que la droite ont besoin de culture et de social, justement pour les bonnes raisons que M. Gardiol vient d'évoquer et qu'ils ne peuvent pas vivre sans. Or, cela a un coût et elle estime que c'est encore peu par rapport aux plaisirs qu'ils ont sur Plan-les-Ouates. Alors bien sûr, ils peuvent parler de finances, elle n'est pas financière, c'est vrai, mais quoiqu'il en soit, ils doivent tous faire partie de leur Commune, dans le bon sens du terme.

M. Magnin, dont le but n'est pas non plus de relancer le débat, s'inscrit néanmoins en faux quant aux allégations de M. Monnerat sur ces deux services.

La Présidente les invite à avoir cette discussion l'année prochaine, lors du nouveau débat concernant le prochain budget.

d) **D 98-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2^{ème} étape**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 98-2017 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, laquelle a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 novembre 2017, ainsi qu'en commission Economie et finances qui également a émis, lors de sa séance du 9 novembre 2017, un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 98-2017 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 102-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 102-2017 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, laquelle a préavisé favorablement à l'unanimité, lors de sa séance du 6 novembre 2017, ainsi qu'en commission Enfance, qui, à l'instar de la précédente, a émis, dans sa séance du 2 novembre 2017, un

préavis favorable à l'unanimité, puis en commission Economie et finances qui a fait de même lors de sa séance du 9 novembre 2017.

M. Durand les informe que le Conseil administratif a bien entendu la remarque faite en commission des finances quant à la comparabilité des coûts des écoles. Ils vont donc rechercher les coûts qui ont été faits sur d'autres écoles. Sur les critères de ce concours, ils prendront en considération l'économicité du projet, puisque le programme n'a pas encore été fait. Ils ont donc bien entendu cette remarque et agiront dans ce sens-là. Il leur rappelle également que le montant du concours n'a pas de liaison avec le montant du crédit final ; ce n'est pas comme des honoraires d'études d'ingénieurs.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 102-2017 R, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

f) **D 103-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 1'101'000.- pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 103-2017 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, lors de sa séance du 9 novembre 2017.

M. Durand leur demande un amendement technique. Il explique que le montant exact de la contribution de la Commune en 2018 pour le FIDU (Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain) n'est plus de CHF 1'101'000.-, comme annoncé, mais de CHF 1'091'400.-. Le Conseil administratif leur demande donc d'amender cette délibération à hauteur de ce montant.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 103-2017 R, amendé, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 104-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 187'000.- destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 104-2017 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique qu'il s'agit de la traduction du plan directeur des chemins pédestres, qui vise à changer l'accès entre le chemin des Petits-Bois, le chemin de la Redoute et le quartier de Lancy qui, à l'heure actuelle, traverse le petit conglomérat de villas. L'idée est de le décaler sur une parcelle privée que la Commune acquerrait. Cette délibération leur sera présentée plus en détails en commission.

La Présidente annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 23 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 104-2017 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

B. Résolution

a) **R 09-2017 R : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à cette résolution R 09-2017 R (annexe 8) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2017. Cette résolution a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 6 novembre 2017, un préavis favorable, sous réserve de l'annulation de la mesure n° 323.

M. Durand explique qu'il a été proposé, en commission Infrastructures, de refuser la mesure n° 323 qui fait l'objet de cet amendement et qui consiste à modifier le cheminement pédestre actuel du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, en leur faisant quitter la route de Saconnex-d'Arve et passer par le chemin de Verbant avec le double désavantage de rallonger le chemin (ce qui, au fond, n'est pas bien grave pour les gens qui font le chemin de Saint-Jacques de Compostelle), mais surtout qui leur fait éviter le hameau de Saconnex-d'Arve Dessus, ce qui est un peu dommage. Il s'agit, du reste, d'une observation qui a été faite par 'Les amis de Saint-Jacques de Compostelle'.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

L'amendement consistant à annuler la mesure N° 323 est accepté à l'unanimité, à savoir par 23 voix pour.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 09-2017 R, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

6. QUESTIONS

Néant.

7. DIVERS

7.1. **Programme du festival 'En Avent toute'**

M. Gardiol fait passer le programme du festival 'En Avent toute', festival organisé par TemPL'Oz Arts et qui propose différents spectacles qui auront lieu la semaine suivante et ce, jusqu'à mi-décembre 2017.

7.2. **Déclaration de M. Veillet**

M. Veillet fait la déclaration suivante :

'Je suis venu vous dire que je m'en vais...'

Voilà, ce soir c'est la fin. Enfin je crois.

Il y a trois ans je me suis lancé dans la course au Conseil Municipal parce que je venais de faire une présentation sur la finance mondiale à la Commission des Finances de la Ville de Genève et que je m'étais rendu compte qu'ils avaient de la peine à faire la différence entre une action, une obligation, un rating, un spread...

J'imagine que vous non plus d'ailleurs... Mais je vous rassure, la plupart de vos banquiers non plus...

Bref, j'avais senti que quoi que je puisse bien vouloir leur raconter, l'équipe qui était à gauche de la table et à gauche tout court avait décidé que, de toute manière, j'étais un sale banquier qui avait inventé la crise des Subprime, été la genèse de Madoff et était probablement responsable de la politique des taux de la BNS.

Je me suis donc présenté avec pour intention de révolutionner la politique genevoise, mais en même temps, à la base je suis un trader et j'ai une vision très, très court terme. Ce qui n'aide pas forcément en politique quand on sait que l'on va devoir attendre 5 ans pour savoir si les grenouilles du bois d'Humilly vont traverser la route à pieds ou en UBER.

Fabienne m'avait bien dit : de toute façon, tu n'as aucune chance d'être élu... je n'avais donc pas tablé là-dessus. Grossière erreur. Peut-être que le fait d'avoir passé les 46 premières années de ma vie à Plan-les-Ouates aura aidé – Pourtant je n'étais pas le type le plus populaire de la classe, avec mes kilos en trop et mes oreilles décollées, je n'ai jamais été pris en premier choix dans les équipes de foot...

Bien leur en a pris en même temps... On ne peut pas leur en vouloir.

Bref, comme y a fondue, je ne vais pas non plus faire un discours de trois heures comme si je pouvais vous convaincre quoi faire sur le glyco-machin ou sur comment résoudre l'équation de la route de Base une fois que les Cherpines seront terminés... Sur ce sujet-là, le biker qui fait de la mobilité avec des chats tatoués un peu partout semble mieux équipé que quiconque et puis comme il le dit : « d'ici là y aura la traversée sous ou sur la rade, debleu... », avant de se précipiter mettre des photos de « son » Grégory sur Facebook...

Toujours est-il que je ne savais pas à quoi m'attendre en arrivant ici et c'était sans grande conviction que je me suis retrouvé à cette même place. Je n'ai jamais été le type le plus impliqué dans la politique de la commune, ma dernière relation avec les autorités ne restait que des échanges verbaux moyennement aimables avec les APM's.. Enfin, ceux qui savent écrire et ceux qui ont un téléphone... (ça, c'est pour faire plaisir à Vincent).

Avant ça, il n'y a avait eu que ma démission fracassante du FC Plan-les-Ouates en piétinant mon maillot pour avoir refusé de rentrer sur le terrain à la dernière minute à 14 ans ...

La peur du claquage sans doute et le manque de pratique sûrement.

Mais je dois dire qu'en arrivant ici, j'ai été surpris en bien. Je vous ai tous trouvé attachants.. Bon, d'accord certains plus que d'autres, mais je ne suis pas là pour faire un classement ...

Je plaisante...

Je ne serais donc pas resté longtemps parmi vous, mais je dois dire que j'ai passé des moments inoubliables. Il y a aussi des moments que j'ai carrément oubliés tellement ils étaient inoubliables... Comprenne qui pourra, mais ça a un rapport avec le carnotzet.

La décision de partir n'aura pas été facile à prendre surtout que Fabienne et Roberto ont été incapables de me dire : « oui mais casses-toi ça nous arrange !!! » - ils m'ont lâchement laissé prendre ma décision tout seul... Et croyez-moi pour un ex-banquier, prendre une décision seul, c'est pas facile...

Néanmoins, mes obligations professionnelles devenant un peu trop exigeantes, il m'a paru plus sage de céder la place à quelqu'un qui est plus adéquat pour cela.

Cependant, force est de constater que tout cela va me manquer, je ne vous dirais pas « à bientôt » ou I'll be back, parce que franchement j'en sais rien... Et je ne vous promets pas de revenir au CM en spectateur, j'espère quand même me faire des amis d'ici-là...

En conclusion, il y a un truc qui va VRAIMENT me manquer (en plus de l'alcool), c'est le voyage du CM, alors comme je l'ai déjà exprimé à Madame la Présidente, je suis à prêt à payer de ma poche pour venir ET DE DÉCLARER ça dans mes impôts... De toute façon, je suis payé aux Bahamas, alors c'est pas grave.

Mais je suis rassuré, parce même si je m'en vais, j'ai toujours la vidéo de Vincent et Roberto qui chantent « dans le port d'Amsterdam » à St-Moritz pour animer les soirées karaoké, Philippe continuera à m'envoyer des vidéos éducatives et à chaque fois que je verrai Roby, il me dira qu'il n'a pas trouvé ma chronique hebdomadaire dans la Tribune de Genève...

Roby, elle est dans la version numérique...

Je terminerai avec une dernière chose, Xavier, demain tu as rendez-vous avec une candidate à la nationalité suisse, c'est une cliente et une amie, c'est une bonne candidate, même si le

jugement d'un Conseiller Municipal sur l'octroi de la nationalité suisse à que la valeur qu'on lui connaît...

Pour ceux qui ne voient pas le rapport, je ne dirai que deux mots : JOULI PAYS SOLEIL ... ah non, tiens, ça fait trois. En plus je ne sais pas compter...

Voilà... je vous laisse ici..

Je cède ma place à Sylvain Dupraz qui est aussi un enfant de la commune, je le sais, j'ai grandi avec.

Pour ceux qui sont inquiets de ne plus avoir de mes nouvelles – on peut rêver – rassurez-vous, pour ceux qui sont en commission de la sécurité, vous entendrez parler de moi, tant il paraît peu probable que moi ou mon labrador on échappe aux griffes acérées des APM's...

Vais bien trouver un truc pour me faire choper et comme mon langage et mon humour ne leur convient guère, vous devriez entendre parler de moi... quant à moi, je penserai à vous quand je mettrai 2h30 pour faire Perly-Grand-Lancy en passant par la route de Base et en voyant des parkings à trottinettes fleurir dans la commune, sans compter que j'attends impatiemment l'APP pour mesurer la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et que je puisse expliquer à mon boss pourquoi je ne peux pas sortir...

À bientôt au coin du bar ou d'une cellule et on se voit à la fondue !!!

Thomas Veillet Futur-Ex-Conseiller Municipal'

Il termine sa déclaration sous les applaudissements de l'assemblée.

La Présidente le remercie de cette déclaration et l'assure du fait qu'il va leur manquer.

Sur le ton de la plaisanterie, **M. Durand** explique que la tradition veut qu'ils fassent une réplique. Or, M. Veillet a mis la barre assez haut et devra donc revenir au mois de décembre, afin qu'ils puissent la rédiger.

M. Rochetin souhaite 'Bon vent !' à M. Veillet. Il est vrai qu'ils ont eu peu de temps pour vraiment se connaître. Il le regrette. Ce fut un plaisir de le côtoyer, ses répliques ont été appréciées et il a encore fait, ce soir, l'éloge de son talent, ce dont il le félicite.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 19H45 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 19 octobre**
- b) **Sécurité prévention et communication du 30 octobre**
- c) **Ad hoc pièce D Cherpines du 31 octobre**
- d) **Economie et finances du 1^{er} novembre et du 9 novembre**
- e) **Enfance du 2 novembre**
- f) **Infrastructures et environnement du 6 novembre**
- g) **Culture et loisirs du 13 novembre**

Annexe 1)

D 95-2017 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

Annexe 2)

D 96-2017 R : Taxe professionnelle communale en 2018

Annexe 3)

D 97-2017 R : Budget de fonctionnement 2018, taux des centimes additionnels 2018 et autorisation d'emprunt pour l'année 2018

Annexe 4)

D 98-2017 R : Crédit d'engagement de 180 000 F pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2^{ème} étape

Annexe 5)

D 102-2017 R : Crédit d'engagement de 460 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines

Annexe 6)

D 103-2017 R : Crédit d'engagement de 1 101 000 F pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

Annexe 7)

D 104-2017 P : Crédit d'engagement de 187 000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy

Annexe 8)

R 09-2017 R : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 14 novembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Lieu : Mairie – Salle des Commissions

Date et heure : Séance du jeudi 19 octobre 2017, 20h00

1. Délibération D 97-2017 – Traitement du Budget 2018

Le montant global du budget des Sports en 2018 se monte à Fr. 1'812'305.- alors que celui qui prévaut en 2017 s'élève à Fr. 1'893'880.-, soit une différence de l'ordre de Fr. 81'500.-, s'agissant pour nos Services de respecter des directives du Conseil administratif.

Plusieurs dossiers de sociétés ou groupements sont évoqués ayant fait l'objet de contacts et de conseils de nos Services, leur demandant surtout qu'ils remettent à la commune des éléments concrets et chiffrés sur leurs réelles situations et projets pour entrer dans le cadre du Budget communal. Les activités de « Santescalade » doivent être mieux structurées dans l'avenir vu le succès rencontré, notamment auprès des très jeunes de la commune.

Le Budget des Sports pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du projet de « Street Workout » et d'équipements sportifs dans le cadre du projet d'aménagement et de développement des espaces de loisirs

Des explications sont données aux Commissaires par le responsable du Service, s'agissant d'équiper des espaces publics permettant aux adeptes de sports individuels et de musculation en particulier de pouvoir les pratiquer.

La Commission se montre intéressée par ce projet, qui engendre des liens sociaux réels et qui sera préparé plus avant par le Service et le Conseil administratif en vue d'une présentation plus complète et chiffrée lors d'une prochaine séance.

Le rapporteur (ai) : Michel Favre
Jeudi 19 octobre 2017

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication</p>
--

Date de la séance : lundi 30 octobre 2017 – 20h00

Lieu : salle des commissions

- 1) Le procès-verbal du 3 avril 2017 est accepté par 7 oui et 2 abstentions.
- 2) Le procès-verbal du 18 septembre 2017 est accepté par 5 oui et 4 abstentions.
- 3) La commission étudie le budget du SDIS qui ne soulève aucun commentaire spécifique.
L'amendement et le budget sont acceptés à l'unanimité.
- 4) Monsieur Valceschini présente le budget de la Police municipale.
Le budget est accepté par 3 oui et 6 abstentions.
- 5) La commission enchaîne avec l'étude du budget de la communication avec Monsieur Zutter.
 - La commission soulève des questions sur les frais de graphiste que certains trouvent trop élevés et s'interroge sur l'intérêt de se poser des questions sur le besoin de repenser le budget du graphiste.
 - L'amendement de Fr 13'000.- pour le numéro d'Ouverture spécial déchets est accepté à l'unanimité.
 - Monsieur Rochetin propose un amendement de -Fr 27'279.44 sur le budget global de la communication, soit de Fr 387'279.44 à Fr 360'000.- Il encourage également le service à repenser la manière dont on utilise le papier dans la commune.
L'amendement est accepté par 8 oui et 1 abstention.
Le budget de la communication est accepté par 3 oui et 6 abstentions.
- 6) Le budget de l'ORPC est refusé par 2 non, 1 oui et 6 abstentions.
- 7) Le Conseil Administratif demande un dépassement de Fr 5'820.- hors taxe pour les pages Facebook de la commune.
Le dépassement est accepté par 3 oui, 1 non et 5 abstentions.

Le rapporteur : Thomas Veillet
31.10.17

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 14 novembre 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AD HOC PIECE D CHERPINES**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du mardi 31 octobre 2017 à 19h30

1) Présentation du travail sur les variantes d'aménagement des équipements sportifs sur la pièce D, par le bureau LMLV

Un grand travail de réflexion a été mené au sujet de l'aménagement des emplacements des différents sports retenus sur la pièce D des Cherpines. Au final trois variantes A, B et C ont été retenues et étudiées plus particulièrement.

La Commission assiste à la présentation détaillée de chacune des variantes puis discute des points positifs et négatifs de chacune d'entre elles.

Au final la commission se positionne à l'unanimité (7 voix) pour la variante A.

2) Présentation du projet « Village Hockey » par MM. Martin Riondel et Jérôme Berthoud

Le projet de « Village Hockey » est présenté en détail avec de nombreux documents à l'appui par M. Martin Riondel assisté de M. Berthoud. Il est à relever l'enthousiasme et la passion communicative des chevilles ouvrières de ce projet.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mercredi 1^{er} novembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : 3 octobre 20h00 – 1^{er} novembre 18h00 – 9 novembre 18h00

1. Séance du 3 octobre

Lors de cette séance, il est informé des changements qu'apporte le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) qui intègre, notamment, le patrimoine financier dans le budget. Il est également indiqué les efforts des services de l'administration pour réduire les budgets. Malgré ceci, sans MCH2 et donc l'intégration du patrimoine financier dans le budget, le résultat final aurait présenté un excédent de charges de l'ordre de CHF 4,5 mios.

Le budget des recettes fiscales personnes physiques s'élève à un montant de CHF 28,986 mios soit CHF 1,6 mios de moins par rapport au budget 2017. Pour les personnes morales, le budget reste pratiquement identique au budget 2017 pour être porté à CHF 17,447 mios. Les membres de la commission entament ensuite une discussion sur les motifs de la baisse des estimations fiscales.

Finalement, la commission passe les amortissements en revue et finit la séance en traitant les rubriques comptables du Conseil administratif, Conseil municipal et de l'administration.

2. Séance du 1^{er} novembre

La séance du 1^{er} novembre a porté sur l'endettement et les investissements, ainsi que sur les budgets thématiques traités dans les différentes commissions.

Les investissements pour l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 32.8 mios en tenant compte de CHF 11.9 mios qui sont en cours. Pour la période 2018-2023, les investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 250 mios, dont CHF 206 mios pour les équipements sportifs aux Cherpines, alors que pour le patrimoine financier ils s'élèvent à CHF 282 mios.

Les membres de la commission traitent ensuite les budgets des différentes commissions thématiques. Les discussions portent principalement sur les amendements apportés dans deux commissions, à savoir celle de la Culture et loisirs et celle de la Sécurité, prévention et communication. Les propositions d'amendements des commissions sont discutées.

3. Séance du 9 novembre

La commission traite le budget des ressources humaines. Il est présenté la situation des ETP en détail par services. Le budget du personnel temporaire augmente fortement suite à une comptabilisation du personnel de la patinoire dans le personnel temporaire. Le budget 2018 des ressources humaines s'élève à CHF 10,535 mios, en augmentation de CHF 218'500.- par rapport au budget 2017.

Le budget informatique est également présenté. Il s'élève à CHF 629'000.-, soit une diminution de CHF 61'820.- par rapport à 2017.

Il est ensuite présenté les amendements qui se distinguent entre amendements techniques de l'administration et amendements des commissions.

Les amendements techniques de l'administration permettent d'obtenir une augmentation totale nette du résultat de CHF 219'900.-.

La commission passe ensuite les amendements des commissions qui soulèvent de grandes discussions, notamment sur la réduction des frais de graphisme, la subvention de la fanfare et l'acquisition de nouveaux téléphones et abonnements pour les APM.

La commission passe ensuite au vote les délibérations suivantes :

-D 95-2017: Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2018

La commission préavise favorablement la délibération par 8 oui et 2 abstentions.

-D 96-2017: Taxe professionnelle communale en 2018

La commission préavise favorablement la délibération par 9 oui et 1 abstention.

-D 97-2017: Budget de fonctionnement 2018

La commission préavise favorablement la délibération par 8 oui et 2 abstentions, sous réserve de l'approbation des amendements.

À cette même séance, la commission a traité différentes délibérations :

1) D 98-2017: Crédit d'engagement de 180 000 F pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2ème étape

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

2) D 102-2017: Crédit d'engagement de 460 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines

La commission préavise favorablement à l'unanimité la délibération en donnant mandat au Conseil administratif de faire une étude comparative entre différentes écoles réalisées et d'inclure dans le cahier des charges de veiller à des coûts de constructions raisonnables.

3) D 103-2017: Crédit d'engagement de 1 101 000 F pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

Finalement, la commission accepte par 9 oui et 1 non un dépassement de CHF 5'820 sur le compte 0510.000.31800.00.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
9 novembre 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 2 novembre 2017

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) Délibération D 102-2017 : Crédit d'engagement de 460 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rollet aux Cherpines

Les estimations de l'Etat prévoient un besoin de 20 à 22 classes, avec un pic prévu en 2028. Comme en parallèle l'école de Champ-Joly devrait perdre 5-8 classes, un groupe scolaire complet, soit 16 classes, devrait suffire, avec la possibilité de monter à 18 classes de façon temporaire.

La Commission a décidé de soutenir cette demande de crédit, considérant qu'il était acceptable de prévoir que des élèves doivent traverser la route de base pendant quelques années; de prévoir une aula de taille relativement modeste et de ne pas prévoir de piscine.

La Commission est préoccupée par le budget total de ce projet, au vu des expériences passées comme au Sapay, et transmet à la Commission des Finances son souhait de prévoir une enveloppe dans le cadre du concours.

2) Communications du Conseil Administratif

M. Magnin et Mme Kovaliv-Carron ont présenté le Projet de Loi cantonal sur l'accueil préscolaire, qui prévoit une redistribution de fonds via une fondation.

Ils nous ont également présenté un Projet de règlement cantonal relatif aux locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé. Ce règlement imposerait plus de charges aux Communes, comme par exemple des besoins de locaux supplémentaires pour l'enseignement spécialisé, ou le fait que les Communes n'auraient plus la possibilité de prévoir des demi-groupes scolaires.

3) Divers

Les écoles ont de plus en plus de difficultés à organiser des sorties neige et souhaitent les annuler, mais cela va contre la volonté de la Commune et de la Confédération.

Les questions sur le budget ont été revues en Commission Finances à la satisfaction des personnes présentes.

Le système de facturation restoscolaire.ch du GIAP a été présenté. Il a déjà été adopté pour le Sapay et le Conseil Administratif étudie l'opportunité de son adoption pour les autres écoles.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli
2.11.2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 6 novembre

1) MM. Zosso et Hirsbrunner , ainsi que le bureau d'architectes DMA, mandataire, ont présenté le dossier de la Distillerie de Saconnex-d'Arve. Après discussion, un amendement a été suggéré d'enlever 26'000 F qui correspondent à la partie de l'étude concernant le Coing culture. Cet amendement a été accepté par 6 oui et 2 non
La délibération D 100-2017 : Crédit d'engagement de 390'000F moins 26'000 F pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes de sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve a été préavisée favorablement par 5 oui 2 refus et 1 abstention.

2) La délibération D 98-2017: crédit d'engagement de 180'000F pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le Sapay pour le quartier de la Chapelle, 2^{ème} étape a été préavisée favorablement à l'unanimité.

3) La délibération D 102-2017: crédit d'engagement de 460'000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines est préavisée favorablement à l'unanimité.

4) M. Corminboeuf nous a précisé certains points de cheminement. La résolution R 09-2017 : révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestres No 2016-01 est acceptée avec le refus de la mesure 323, soutenue par les Amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

5) Délibération D 93-2014 : crédit d'engagement de 784'000F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues.

Le rapporteur : Véronique Özazman
06.11.2017

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : salle des commissions

Date et heure : 13 novembre 2017 – 20h00

1. Présentation de l'Association TemPL'Oz Arts par sa présidente Madame Eliane Hofmann, accompagnée de Monsieur Roland Benz, secrétaire, et Maurice Gardiol, trésorier. Cette association créée il y a deux ans a été reconnue comme société communale et propose divers spectacles tout au long de l'année dans le cadre de ses buts.
2. Délibération D 100-2017 : crédit d'engagement pour l'étude de l'aménagement de la Distillerie de Saconnex d'Arve.
Par rapport au projet global, après un long débat, la commission confirme par 8 oui et 1 abstention la volonté de disposer d'un espace culturel dans ce bâtiment. Elle souhaite cependant avoir des informations complémentaires sur le crédit demandé pour l'étude avant de se prononcer à ce sujet.
3. Communications :
 - a. Informations sur les divers groupes de musique adultes et leurs implantations dans la commune. 5 locaux se trouvent au Sapey et accueillent 10 groupes amateurs différents, rock, jazz et chanson française. Ces locaux, gérés par le service culturel, sont mis à disposition gratuitement sur la base d'une convention prévoyant certaines contre-prestations.
 - b. Rue du jeu : cette 2^{ème} édition aura lieu le 29 et 30 septembre 2018 sur le Mail 2000 et l'Espace Vélodrome.
 - c. Des billets d'expositions culturelles seront à nouveau achetés et mis à disposition de la population.
 - d. Le « petit festival » offre 14 représentations publiques en plus des scolaires, 12 sont complètes.
 - e. Le président et plusieurs commissaires, ainsi que le Conseiller administratif, remercient l'équipe des Saltimbanques de la Butte pour sa remarquable revue.
 - f. Le spectacle Ad Vitam a connu un beau succès et été bien apprécié par le public.

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 95-2017**
Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2018

Vu le projet de budget 2018,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **130 000 F** pour l'année 2018 sous rubrique MCH2 No 0110.100.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **266 500 F** pour l'année 2018 sous rubrique No 0120.100.300.

SF/PL – 14.11.2017 - #37240



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 96-2017**
Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2018

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à **30 F**.

SF/PL – 14.11.2017 – #37288



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 97A-2017**
Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2018, au taux des centimes additionnels 2018
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2018

Vu le budget administratif pour l'année 2018, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu les préavis de la commission Economie et finances,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 82 302 350 F, dont à déduire les imputations internes de 9 297 850 F, soit net 73 004 500 F aux charges
- et de 83 644 365 F, dont à déduire les imputations internes de 9 297 850 F, soit net 74 346 515 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 342 015 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 342 015 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2018 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 18 596 000 F aux dépenses
- et de 583 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 18 013 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 824 916 F,

- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 482 901 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 342 015 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 824 916 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 6 188 084 F,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 1 non et 4 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant :
 - de 82 302 350 F, dont à déduire les imputations internes de 9 297 850 F, soit net 73 004 500 F aux charges
 - et de 83 644 365 F, dont à déduire les imputations internes de 9 297 850 F, soit net 74 346 515 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 342 015 F,
2. De prévoir une attribution à la réserve des immeubles locatifs d'un montant de 1 000 000 F sur ce résultat, via le mouvement de la fortune nette.
3. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2018.
4. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2018.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de 6 188 084 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
7. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 14.11.2017 – #37494



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 98-2017**
 Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 180 000 F pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin
 Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2^{ème} étape

Vu le mandat confié au bureau SDI par les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates,

vu le plan localisé de quartier PLQ N° 29'591 adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009 prévoyant une route d'accès au quartier,

vu la piste de chantier existante réalisée pour la construction de l'école intercommunale du Sapay et des deux étapes de construction du quartier de La Chapelle,

vu la quasi-totalité de l'infrastructure existante (fondation + couche de support) réalisée dans le cadre des routes de chantier, qui servira pour la construction de cette future route,

vu que la nouvelle route servira d'accès à la deuxième étape du quartier de La Chapelle (parking souterrain et places visiteurs) et à l'école intercommunale du Sapay (véhicules de service et SDIG),

vu les mesures de modération de trafic (seuil, carrefour surélevé, îlot séparateur, zone 30 km/h), la mise en place d'un éclairage public et la construction de trottoirs à réaliser dans le cadre de cet aménagement,

vu l'exposé des motifs EM 98-2017, d'octobre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le projet de répartition des frais entre les communes de Lancy, de Plan-les-Ouates et des promoteurs des immeubles,

vu la prise en charge d'une partie des coûts par le biais du nouveau Fond Intercommunal d'Equipement (FIE) créé depuis le 1^{er} janvier 2017, ceci conformément à la loi générale sur les zones de développement (LGZD) et à son règlement d'application (RGZD),

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de prendre à sa charge sa quote-part de la réalisation des travaux pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2ème étape.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 180 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 180 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De financer partiellement ce crédit par les recettes d'investissement du Fonds Intercommunal d' Equipement (FIE) estimé à ce jour à 135 000 F sous rubrique MCH2 N° 6321.
5. D'amortir le montant net prévu de 45 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes et voies de communication », dès 2019.

SCA/GR – SF/PL 14.11.2017/#36'458



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 102-2017**
Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 460 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

vu le vote lors du referendum sur ce déclassement en mai 2011, aboutissant à un résultat positif,

vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu les études de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) sur le développement de l'ensemble du quartier des Cherpines en 2014,

vu les études d'avant-projet réalisées par le bureau Nomos sur la pièce Eb et par le bureau Rolinet sur la pièce Ea en 2015, avec pour conséquence un positionnement définitif de l'école primaire,

vu l'enquête publique n°1908 sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529 dit du « Rolliet », fixant le positionnement de l'école primaire, qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2017,

vu le préavis favorable sous réserve au dit projet de PLQ du Rolliet voté par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates lors de sa séance du 26 septembre 2017,

vu les études du SRED (Service de la Recherche en Education) datant de début 2017 sur les effectifs scolaires attendus aux Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 102-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la mise en œuvre d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 460,000 F, destiné à couvrir les dépenses d'organisation du concours,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 460 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 n° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 3300.4.

SCA/YG/phz – SF/pl – 14.11.2017 #36'486



Législature 2015-2020
Délibération **D 103A-2017**
Séance du 14 novembre 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 091 400 F pour la contribution annuelle 2018 au
Fonds intercommunal pour le développement urbain

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;



Conseil municipal

Annexe 7)

Législature 2015-2020
Délibération **D 104-2017 P**
Séance du 14 novembre 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 187 000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N°29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la fiche de mesure N°17 du Rapport final du Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N°29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la Résolution R 07-2016 relative au projet de Plan Localisé de Chemin Pédestre N°30005-529 au chemin des Petits-Bois à Plan-les-Ouates, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 mars 2016,

vu l'exposé des motifs EM 104-2017, d'octobre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy sur la parcelle N°10479.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 187 000 F, destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 187 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 187 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », dès 2019.

PM – SF/PL - 10.10.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 09A-2017**
Séance du 14 novembre 2017

RESOLUTION

relative à la révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01

Vu le Plan directeur des chemins de randonnée pédestre du 25 août 2017, élaboré par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève,

vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017, élaboré par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève,

vu les fiches de mesures ponctuelles du 25 août 2017, élaborées par le Service de l'agronomie Canton de Genève,

vu la mise à l'enquête publique de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu la synthèse des observations liées à la révision lors de l'enquête publique transmise par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève aux Communes par courrier du 13 septembre 2017,

vu le préavis de la Commission Infrastructures et environnement du Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates du 6 novembre 2017, demandant la suppression de la mesure N° 323 qui allonge inutilement le trajet et évite la traversée d'un hameau genevois typique,

vu le délai de 45 jours courant dès la réception de la synthèse des observations le 13 septembre 2017,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

De préavis **favorablement** la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01, sous réserve de l'annulation de la mesure N° 323.

PM-MC- 14.11.2017 # 37834